

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX

Du 11 février 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Votants : 13

Présents : 13

Suffrages exprimés : 13

L'an deux mille vingt et le onze février à 19 heures 00, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SAVOT Dominique, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BENOIT Jean-Pierre, BERTHAUD Patrick, BERTHET Paul, CHAILLET Stéphane, CONSTANT Bruno, DESMARIS Christian, DEVEYLE Arnaud, FAURITE Séverine, GROSBON Béatrice, NICOLAS Olivier, PAGNEUX Mallory et VAYER Christophe.

BORROD Sophie et MOREL Marie-Thérèse sont excusées.

Date de convocation : 6 février 2020

Monsieur CHAILLET Stéphane a été élu secrétaire de la séance.

### **COMMISSIONS FINANCES ET SOCIALE**

#### **Suppression taxe habitation : explications, mécanismes**

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que dès 2020, 80% des contribuables ne paieront plus de taxe d'habitation pour arriver en 2023 à 100% des contribuables. Il rappelle cependant que la taxe restera due pour les résidences secondaires et que la taxe audiovisuelle sera toujours redevable par les foyers concernés. L'Etat s'est engagé à compenser la perte subie par l'arrêt de cette taxe pour les communes ce qui représente une somme de 18 milliards d'euros pour l'état, qui souhaite financer cette somme par des réductions de dépenses. Avant la réforme, la commune de Chevroux touchait 149 834 € (90 814 de TH et 59 020 de produit de foncier bâti communal). Afin de compenser la perte des 90 814 € de TH, il est transféré une partie des produits de foncier bâti allouée jusqu'alors au département ce qui représente avec la part du bâti foncier alloué initialement à la commune 140 788€. L'Etat prévoit l'application d'un coefficient correcteur de 1,0642526352, de ce fait la commune touchera finalement 149 834€.

#### **Compte administratif 2019 – Budget communal**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Jean-Pierre BENOIT, 1er adjoint du Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°- lui donne acte de sa présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Détermination des résultats</b>				
		Investissements	Fonctionnement	Total
1	Recettes exercice N	522 236.01	546 637.13	1 068 873.14
2	Dépenses exercice N	352 910.99	422 322.16	775 233.15
I	Résultat de l'exercice (1-2)	169 325.02	124 314.97	293 639.99
II	Résultat antérieur	-5 199.74	188 703.86	181 005.27
<b>A</b>	<b>Solde d'exécution (I + II)</b>	<b>164 125.28</b>	<b>313 018.83</b>	<b>474 645.26</b>
3	Restes à réaliser Recettes N	0.00	0.00	0.00
4	Restes à réaliser Dépenses N	0.00	0.00	0.00
<b>B</b>	<b>Solde des restes à réaliser (3 + 4)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>Résultat d'ensemble (A + B)</b>	<b>164 125.28</b>	<b>313 018.83</b>	<b>474 645.26</b>

<b>Affectation du Résultat de Fonctionnement</b>		313 018.83
Financement des Investissements	0.00	
Report en Fonctionnement		313 018.83

2°- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° -Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le présent Compte Administratif a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour le vote.

### Compte de gestion 2019 – Budget communal

Le Conseil Municipal sous la présidence de Dominique SAVOT, Maire.

Après s'être fait présenter le budgets primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## Compte administratif 2019 – Budget assainissement

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Jean-Pierre BENOIT, 1er adjoint du Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°-lui donne acte de sa présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Détermination des résultats</b>				
		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
1	Recettes exercice N	50 023.99	90 591.64	140 615.63
2	Dépenses exercice N	40 212.89	63 214.53	103 427.42
I	Résultat de l'exercice (1-2)	9 811.10	27 377.11	37 188.21
II	Résultat antérieur	-11 254.99	32 924.21	118 372.75
<b>A</b>	<b>Solde d'exécution (I + II)</b>	<b>-1 443.89</b>	<b>60 301.32</b>	<b>58 857.43</b>
3	Restes à réaliser Recettes N	0.00	0.00	0.00
4	Restes à réaliser Dépenses N	0.00	0.00	0.00
<b>B</b>	<b>Solde des restes à réaliser (3 + 4)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>Résultat d'ensemble (A + B)</b>	<b>-1 443.89</b>	<b>60 301.32</b>	<b>58 857.43</b>

<b>Affectation du Résultat de Fonctionnement</b>		<b>60 301.32</b>
Financement des Investissements	<b>1 443.89</b>	
Report en Fonctionnement		<b>58 587.43</b>

2°- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° -Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le présent Compte Administratif a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour le vote.

## Compte de gestion 2019 – Budget assainissement

Le Conseil Municipal sous la présidence de Dominique SAVOT, Maire.

Après s'être fait présenter le budgets primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,  
2/Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;  
3/Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Devis**

Monsieur le Maire explique à son Conseil que le matériel informatique de la mairie montre des signes de faiblesse quant à son utilisation et que la sécurité et la sauvegarde ne sont pas optimales. De ce fait, il a demandé un devis à la société ID Conseil sis 55 rue de l'église 01570 FEILLENS pour le changement du matériel informatique, sa sécurisation ainsi qu'une formation afin que le personnel administratif de mairie maîtrise au mieux les outils mis à sa disposition. Deux devis ont été reçus, le premier devis n°202000013 concernant le matériel s'élève à 1 528.00€ HT soit 1 509.60€ TTC. Le second devis n°202000014 concernant la formation s'élève à 600.00€ HT soit 720.00€ TTC. Monsieur le Maire précise que ces devis sont validés.

### **Contrat protection salariale**

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que le service d'assurance de protection salariale avait été résilié à l'initiative de la société d'assurance qui supportait un déficit. La société Sofaxis a retrouvé pour la commune un contrat d'assurance au même prix et avec les mêmes garanties. Ces contrats, acceptés par la Mairie, sont en cours de validation dans la société d'assurance et seront présentés lors d'un prochain conseil.

## **COMMISSION DES BATIMENTS, ROUTES ET CHEMINS**

### **Point avancement**

Un adjoint au maire confirme que l'avancement se fait normalement. Une demande pour l'élagage des arbres sur la route des Gonnières a été établie.

### **Point Porte du foot**

Suite à une tentative d'intrusion, la porte du local du Club Sportif de Chevroux a été dégradée. La mairie a demandé deux devis pour le remplacement de cette porte mais l'expert mandaté a quant à lui décidé qu'elle était réparable et il a pris sur lui de faire venir une entreprise, Skyline, pour effectuer les réparations sans en avertir la mairie ni l'assureur. Cependant les réparations ne sont pas satisfaisantes et l'assureur, Axa, a déclaré qu'il n'était pas du ressort de la mairie de payer ces réparations. La porte devrait au final être remplacée avec l'accord de l'assureur.

### **Devis ARELEC salle des fêtes et podium**

Le devis ARELEC n'ayant pas été reçu, il est reporté à la prochaine séance  
Un podium a été livré pour être installé à la salle des fêtes.

### **Avancement clocher et devis nettoyage**

L'entreprise TISSOT mandatée pour les travaux du clocher a bientôt terminé. Il ne lui reste que la couronne à faire. Il faudra ensuite repeindre la croix situé au faite de l'église.

Le devis de 500€ pour le nettoyage de l'intérieur du clocher a été accepté.

### **Règlement intérieur salle multifonctionnelle**

Le règlement intérieur de la salle des fêtes a été mis à jour et il est maintenant consultable en mairie.

### **Boulangerie**

Suite à la dégradation du muret et du portail de la boulangerie pour cause d'intempéries, la mairie a reçu un devis concernant le montant des matériaux. Les locataires s'engagent à réaliser les travaux. Le devis provient de l'entreprise BigMat sis 200 route de Béréziat 01190 SAINT-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE pour une somme de 2650,33 € TTC.

Le Conseil,  
Après délibération,  
A l'unanimité,

DECIDE d'accepter les réparations effectuées à la boulangerie et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2020

DECIDE d'accepter le devis de l'entreprise BigMat sis 200 route de Béréziat 01190 SAINT-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE pour une somme de 2650,33 € TTC.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

### **Assainissement : divers devis**

Pour les travaux d'assainissement, la mairie a reçu deux devis, l'un pour l'entreprise PIQUAND TP, l'autre pour la société EGCA. Pour les mêmes prestations, l'entreprise PIQUAND TP offre un tarif plus attractif et elle a donc été retenue par la mairie.

### **Logements locatifs : devis**

En vue de la réfection de l'appartement communal du 22 route de Manziat, deux devis ont été réalisés par l'entreprise de Nicolas Roux, pour une somme de 1 864,50 €, et de Stéphane Malatier, pour une somme de 8 910 €.

Compte tenu de différentes remarques, le sujet est reporté au prochain conseil après une visite du site et un travail de la commission bâtiment.

## **URBANISME**

### **1 déclaration préalable a reçu un avis favorable**

DP0010220D0003 – EDF ENF (BOURRET Aline et Antoine) – pose d'un générateur photovoltaïque – A1242

## **COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES**

### **Compte rendu du dernier conseil communautaire**

Monsieur le Maire fait le compte rendu du dernier conseil communautaire qui s'est déroulé le janvier 2020.

## **Avancement du PLUI et du SCOT**

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil qu'une réunion du SCOT a été faite le 9 décembre 2019 et qu'un document a ensuite été transmis à la mairie.

Monsieur le Maire présente le PADD du SCOT et le courrier relatif aux différentes remarques sur celui-ci qui a été envoyée au président du syndicat.

Le budget du SCOT est validé le 10 février 2020.

La prochaine réunion du PLUI porte sur le PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire), qui est un élément essentiel du PLUI, qui concerne plus particulièrement l'environnement et l'énergie.

## **COMMISSION COMMUNICATION, FETES ET CEREMONIES**

### **Organisation des élections municipales**

Les élections auront lieu le 15 mars 2020 et le bureau sera ouvert de 8h à 18h.

### **Bulletin municipal**

Le bulletin a été distribué à tous les habitants de la commune par les conseillers et les agents en ce début d'année. Les retours sont très positifs.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Courriers Divers**

Monsieur le maire présente au conseil municipal les différentes cartes de vœux qui ont été reçues par la mairie.

NOM – PRENOM	SIGNATURE	NOM - PRENOM	SIGNATURE
BENOIT Jean-Pierre		DEVEYLE Arnaud	
BERTHAUD Patrick		FAURITE Séverine	
BERTHET Paul		GROSBON Béatrice	
BORROD Sophie	Excusée	MOREL Marie Thérèse	Excusée
CHAILLET Stéphane		NICOLAS Olivier	
CONSTANT Bruno		PAGNEUX Mallory	
DESMARIS Christian		SAVOT Dominique	
		VAYER Christophe	